

PUBLICATION ENQUETE PUBLIQUE D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Le demandeur suivant: Provinciale Dienst Water, Universiteitslaan 1, 3500 Hasselt

A introduit une demande pour opérations d'urbanisme et changement de végétation

En bref il s'agit de la résolution des points difficiles lors de la migration des poissons et restauration des structures sur le ruisseau Noorbeek

La demande se situe à l'adresse: Altenbroek, 3798 Fourons

La demande se situe sur les parcelles suivantes:

Commune	Section	N° de parcelle	Exponent
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	0192	
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	0187	A
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	0195	E
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	0191	
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	0188	
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	0242	
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	0189	C
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	0190	
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	0182	E
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	0195	G
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	0024	M
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	0022	D
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	1157	G
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	0182	D
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	0024	L
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	0024	K
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	0195	F
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	0022	C
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	0195	D
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	1157	A
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	1157	F
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	0056	B
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	0027	
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	0183	C
FOURONS 6 DIV/FOURON-LE-COMTE	C	0181	C

L'autorité compétente dans ce domaine pour prendre une décision au sujet de la demande est : Province de Limbourg

La demande est à consulter à l'administration communale du 06-06-2025 au 05-07-2025 inclus au service de l'urbanisme à l'adresse suivante : Administration Communale Place Communale 1 3798 Fourons, et ceci uniquement sur rendez-vous – 04 381 99 40

Vous pouvez aussi consulter cette demande en ligne sur <https://omgevingsloketinzage.omgeving.vlaanderen.be/> ou par moyen de ce code-QR:



Pendant cette période, les avis, les remarques ou les objections doivent être introduits auprès du Collège des Bourgmestres et Echevins. Cela peut être fait par lettre recommandée ou par lettre avec accusé de réception, ou par le guichet électronique: www.omgevingsloket.be.

Pour plus d'informations, veuillez-vous adresser à :

Commune de Fourons : voir adresse ci-dessus, ou par courriel électronique ro@devoor.be

Le Guichet de l'Environnement: www.omgevingsloket.be